juillet 1872

(No. 19.)

(Circulaire au Clergé.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
18 juillet 1872.

MONSIEUR,

J'ai lu sur les journaux la réponse donnée par Mgr. de Angelis à une consultation relative à la question des écoles du Nouveau Brunswick. Plusieurs membres du clergé m'ont demandé s'il était vrai, comme l'a affirmé un journal, *que cette réponse règle définitivement la question de savoir quel était le devoir du gouvernement et de la Chambre dans cette affaire?*

Je crois devoir protester contre une pareille exagération qui renverse toutes les notions de la hiérarchie ecclésiastique, en donnant à un théologien, quelque soit son mérite, une autorité égale à celle du Souverain Pontife.

D'ailleurs, il est encore permis de croire que si la difficulté dont il s'agit eût-été exposée avec toutes les circonstances capables d'en faire ressortir la véritable nature, la réponse eût pu être fort différente.

Je souscris volontiers aux principes si sagement et si clairement énoncés par Mgr. de Rimouski dans sa circulaire du 1er juillet :

1°. " Tout catholique est, sans aucun doute, tenu de désapprouver " le principe de l'acte des écoles du Nouveau Brunswick, et même " d'apporter remède à ce triste état de choses, selon sa position, dans " la mesure de ses forces et en observant les règles de la prudence ; "

2°. " Un tel catholique est cependant libre de choisir, pour par-
" venir à ce but si désirable, le moyen qu'il juge, au meilleur de sa
" connaissance, le plus propre à atteindre cette fin, avec le moins de
" danger possible pour la paix religieuse du pays."

3°. " La constitutionalité du dit acte et l'à propos de provoquer
" l'intervention du Parlement Impérial, ou du Gouvernement Fédéral,
" sont du nombre des questions libres au point de vue de la conscience,
" et nos législateurs catholiques pouvaient, sans blesser les principes
" religieux, voter dans un sens ou dans l'autre."

" Voilà, continue Mgr. de Rimouski, ce qui devra vous guider
" dans la direction des âmes qui vous sont confiées, sous les circonstan-
" ces où nous nous trouvons."

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,
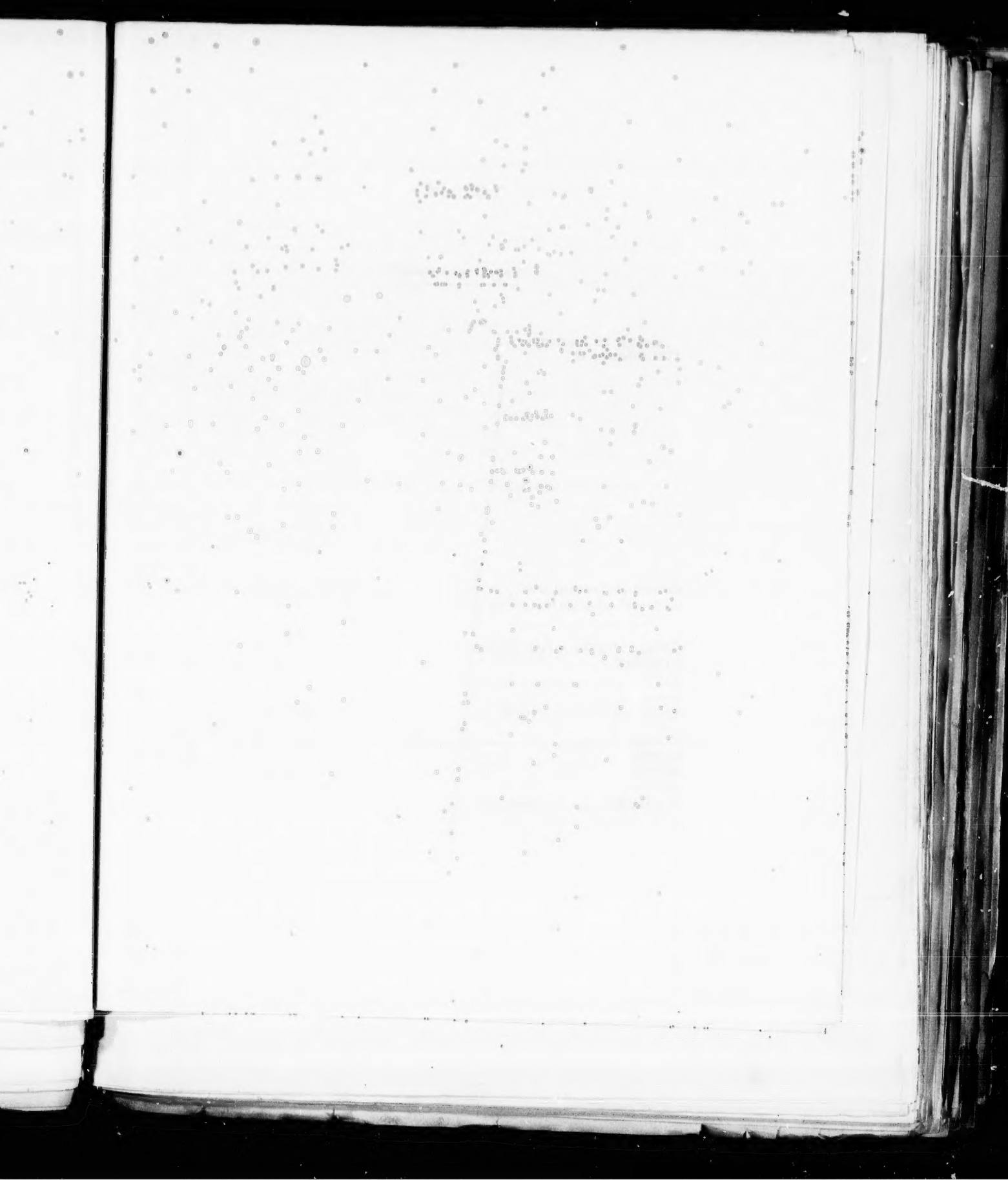
✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.